



# République Démocratique du Congo



**MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT,  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET NOUVELLE ÉCONOMIE  
DU CLIMAT**

## **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL A L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE ÉCONOMIE DU CLIMAT**

**Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt  
« UC-PIF »**

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT ET LA RESTAURATION DES SAVANES  
« PIFORES »**

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERÊTS  
(Services de consultants)**

**AMI N°ZR-PIF-504956-CS-QBS**

**Recrutement d'un Consultant Spécialisé dans les techniques améliorées de carbonisation dans les  
provinces du Kasai-Oriental et de Lomami**

**N° d'identification du Projet : P178642**

**Date de publication : 08 janvier 2026**

**Date de clôture : 29 janvier 2026**

### **Contexte et justification**

Cette sollicitation de Manifestations d'Intérêt fait suite à l'avis général de Passation des Marchés de ce projet publié dans le Développement Business du 4 Septembre 2024.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un crédit et un don de la Banque Mondiale à travers l'IDA et les Fonds ESMAP, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un Consultant spécialisé dans les techniques améliorées de carbonisation dans les provinces du Kasai-Oriental et de Lomami ».

Les services comprennent le renforcement des potentialités des bénéficiaires sur les techniques de carbonisation améliorée.

De façon spécifique les tâches du Consultant incluront ce qui suit : Cfr TDR

- De former 40 formateurs/maîtres charbonniers en raison de 20 par province, renforcés en capacités sur les techniques améliorées de carbonisation ;
- D'encadrer le processus de renforcement des capacités de 1000 charbonniers par chaque maître charbonnier ;
- D'impliquer au moins 40 000 membres de la communauté rurale, dont 12 500 femmes et 8 750 jeunes, dans la production de charbon de bois durable ;
- D'élaborer et de diffuser en langues locales les guides pratiques sur les méthodes améliorées de carbonisation ;
- D'analyser les chaînes de valeur du bois-énergie dans les zones ciblées du Kasai-Oriental et de Lomami ;
- D'appuyer la mise en œuvre des chaînes de valeur du bois-énergie dans les zones ciblées ;

**78, Avenue Pumbu -Immeuble SKY VIEW 2, 6<sup>ème</sup> Niveau/ Kinshasa -Gombe**

**E-mail : ucpif.rdc@gmail.com - Téléphone : (+243) 811 235 087**

- D'appuyer la structuration des charbonniers en coopératives ou autre regroupement d'intérêts économiques dans les zones ciblées ;
- De renforcer les capacités des charbonniers sur les pratiques de commercialisation dans les zones ciblées.

Les Termes de Références (TDRs) de ladite mission sont joints au présent avis ou disponibles à l'adresse ci-dessous :

**N°78, Avenue Pumbu, Immeuble SKY VIEW 2, 4<sup>ème</sup> Niveau à Kinshasa/Gombe/RDC.**

L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) invite les Consultants (Firmes) intéressés à présenter leur manifestation d'intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets doivent produire les informations sur leurs missions antérieures démontrant qu'ils ont la qualification et l'expérience pour les prestations susmentionnées. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et Février 2025), sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le Coût « SFQC » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence et aussi des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes d'ouverture de bureaux : de 9h00' à 15h30' (heures locales). Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 29 janvier 2026.

**UC-PIF**

**78, Avenue Pumbu, Immeuble SKY VIEW 2, 4<sup>ème</sup> niveau, Kinshasa/ Gombe/ RDC**

**Divine TOTOLO, Assistante en Passation des Marchés**

**Tél : (+243) 984323214**

**Courriel : ucpif.rdc.pm@gmail.com**

Clément VANGU LUTETE

